

DOCUMENT DE CONTACT – PATIENT

Consultation du Prof F. DEPIERREUX

Consultation du Dr D. AKTAN

Cette lettre vous est adressée car vous avez demandé un rendez-vous en neurologie auprès du Pr Depierreux ou du Dr Aktan (consultation spécialisée en mouvements anormaux, traitement par toxine botulinique et affections pédiatriques du mouvement) ou un RDV de ce type est déjà programmé.

Compte tenu des délais actuels de rendez-vous et afin de gagner un temps précieux, vous trouverez, joint à la présente, un **formulaire** à nous retourner par mail, par fax ou par voie postale dès que possible, avant votre rendez-vous. Si son envoi vous est impossible, vous pouvez alors nous contacter au 04.323.72.55 afin de nous communiquer ces renseignements.

PRISE DE RDV

Les RDV doivent être pris via le secrétariat de Neurologie (Mme Canale, **04/323.72.55** ou par courriel : lucia.canale@chuliege.be).

Les annulations et modifications doivent être effectuées par la même voie.

- ⇒ **Les RDV non annulés auxquels vous ne vous présentez pas sont facturés par le CHU de Liège**
- ⇒ **Il est inutile de contacter le médecin par courriel pour modifier/avancer/annuler un RDV**

PREMIER RDV / NOUVEAU PATIENT

Pour un premier RDV, merci de vous munir des documents suivants, **INDISPENSABLES** :

- Carte d'identité
- **Liste de traitement AVEC NOM COMPLET DU MEDICAMENT + DOSAGE + NOMBRE DE PRISES/JOUR**
 - Pour les sirops pédiatriques : la concentration est indispensable (prenez une photo de la boîte éventuellement)
- Document émanant de votre médecin traitant ou neurologue (motif de consultation)
- Tout document utile :
 - Résultat de prise de sang, de bilan génétique antérieur
 - Protocole d'IRM cérébrale, de scanner, etc. + lieu de réalisation de l'examen.
- En cas de question concernant ces points vous pouvez contacter notre secrétariat.

SI VOUS ÊTES PORTEUR D'UNE DBS (neurostimulateur cérébral)

Merci de prendre avec vous, et ce toujours en cas de déplacement, la **télécommande de la DBS** qui vous a été remise ainsi que les coordonnées du chirurgien qui a placé le dispositif. Le lieu et l'année d'implantation sont également des données importantes.

QUESTIONS AU MEDECIN

L'e-mail ne peut en aucun cas remplacer la consultation. Les questions concernant la pathologie, son traitement, son évolution, etc. sont abondamment abordées en consultation. De même, il n'est pas possible de joindre le médecin par téléphone pour remplacer une consultation, hors téléconsultation fixée à l'avance (suivi d'un traitement, etc.).

ORDONNANCES

Les ordonnances sont effectuées à la consultation puis doivent être renouvelées par votre médecin traitant.

CERTIFICATS, DEMANDE DE DOCUMENTS

- Concernant la récupération d'un rapport pour un médecin conseil, ou toute autre institution (AVIQ, etc.), merci de le demander en priorité à la consultation ou au secrétariat (04/323.72.55 ; lucia.canale@chuliege.be)
- Les dossiers plus complexes (reconnaissance pour des pathologies rares, fonds de solidarité, etc.) doivent être transmises au secrétariat, puis seront traités dès que possible mais ne constituent jamais une urgence. **Il est de votre responsabilité de vérifier les échéances.**

DEMANDES DE PATHOLOGIE LOURDE / KINESITHERAPIE / LOGOPEDIE

Ces points particuliers sont soulevés de façon à pouvoir vous aider de façon efficace et éviter la multiplication des courriers auprès de la mutuelle ou d'autres institutions :

- Les demandes doivent être impérativement abordées à la consultation en premier lieu, de façon à les compléter en votre présence.
- Si des prolongations de pathologie lourde doivent être effectuées, il nous faut impérativement connaître la date d'échéance de la demande précédente, et la durée couverte antérieurement.
- Pour les prescriptions de kinésithérapie : la date d'échéance, le nombre de séances et la fréquence hebdomadaires doivent être mentionnées. En l'absence de ces informations, nous sommes incapables de réaliser la prescription. Les séances peuvent également être prescrites par votre médecin traitant.
- La même remarque est valable pour la logopédie.
- En cas de question, votre kinésithérapeute ou votre logopède peut prendre contact avec notre secrétariat.

Contacts

N'hésitez pas à contacter les personnes suivantes pour plus d'informations :

Lucia CANALE
Secrétaire

04 323 72 55

lucia.canale@chuliege.be

Tatiana DIAKUN
Infirmière

04 323 65 46

tatiana.diakun@chuliege.be

Votre Nom, Prénom et date de naissance :

Vous êtes envoyés par le Docteur :

FORMULAIRE – NOUVEAU PATIENT

Motif de la consultation
.....
.....

Type de document à prendre	Je n'en dispose pas
Carte d'identité	☐
Dossier médical, rapports antérieurs éventuels	☐
Lettre du médecin qui vous adresse en consultation (médecin traitant, spécialiste,...)	☐
Liste de médicaments, à jour	☐

Liste de médicaments		
NOM du médicament	Posologie (mg)	Nombre de comprimé/jour

Examens complémentaires		
Type d'examen	J'en dispose	Date(s) et lieu(x)
IRM cérébrale	☐	
Analyses génétiques	☐	
PET-scan cérébral, DaTSCAN	☐	
Autres : Electromyogramme (EMG), scanner cérébral, électroencéphalogramme (EEG), ponction lombaire, ...	☐	

Traitements		
Injections de toxine botulique	Kinésithérapie	Logopédie
- Spécialiste / Lieu : - Type de toxine : - Date de la dernière injection : - Nombre / Fréquence des séances :	- Spécialiste : - Lieu : - Type de traitement : - Nombre / Fréquence :	- Spécialiste : - Lieu : - Type de traitement : - Nombre / Fréquence :